

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 50
Séance du vendredi 07 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 07 octobre à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur BALDOVINI Antony a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	06
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONIFACI Jean-François (Pouvoir à Marie-Ange PERGOLA), LUCIANI Dominique (Pouvoir à Martin GIULY), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI), PISTORES RAMAZOTTI Jeanne (Pouvoir à Marie Laure MAIORE), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Jean CORONA)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 30 septembre 2022
Date d'exécution : 12 octobre 2022
Date de publication : 13 octobre 2022

Objet : DEMATERIALISATION DE L’AFFICHAGE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le président rappelle au conseil que dans de nombreux domaines, la commune doit faire face à des obligations d'affichage légal et réglementaire et qu'afin d'améliorer la gestion de ces procédures, elle se propose de mettre en œuvre une solution dématérialisée qui permettrait la numérisation de l'ensemble des informations pour une édition rapide en temps réel et une meilleure gestion de l'ensemble des affichages ; le dispositif dont il s'agit pouvant être installé à l'intérieur des locaux de la mairie ou bien en extérieur.

Il présente les offres des sociétés SEB (Solutions Expert Bureautique) et COPIE CONFORME.

	SEB SOLUTIONS EXPERT BUREAUTIQUE	COPIE CONFORME
Partenaire	DIGILOR	A2 DISPLAY
Logiciel	DATA HALL	DYNAMIC CITY
Ecran	KIOSK	SHARP/NEC
SOLUTION INDOOR		
TAILLE ECRAN INDOOR	55 "	70 "
DIMENSIONS	1 294 x 565 x 68	1 629 x 990 x 100
PRIX HT ACHAT	10 768, 00 €	7 842, 00 €
SOLUTION OUTDOOR		
TAILLE ECRAN	55 "	65 "
DIMENSIONS	1 294 x 565 x 68	1488 X 896 X 87
PRIX HT ACHAT	14 869, 00 €	12 985, 60 €
Coût Maintenance	390,00 € Annuel	288,00 € Annuel
Maintenance	à distance Teamviewer	SAV Intervention sur place
Garantie	3 ans	3 ans
Extension de garantie	780, 00 € 2 ans	2 376,00 € 2 ans

Il est proposé au conseil de retenir l'offre de la société COPIE CONFORME qui paraît la plus avantageuse.

Le président indique que dépense correspondante est susceptible d'être prise en charge à hauteur de 60 % par la Collectivité de Corse au titre du Programme 11 de la Dotation Quinquennale et qu'un financement complémentaire pourra être recherché auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Selon la solution retenue (Option 1 ou 2), le plan de financement de la dépense correspondante pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	Option 1 (INDOOR) 7 842, 00 € HT	Option 2 (OUTDOOR) 12 985, 60 € HT
Etat (DETR)	20 %	1 568, 40 €	2 597, 00 €
Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale)	60 %	4 705, 20 €	7 791, 00 €
Commune	20 %	1 568, 40 €	2 597, 60 €
	100 %	7 842, 00 €	12 985, 60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par :

- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstentions,

- D'approuver la proposition du président et de retenir l'offre de société **COPIE CONFORME**,
- D'opter pour la solution d'une mise en œuvre **INDOOR** pour un coût HT de **7 842, 00 €**,
- D'approuver le plan de financement de la solution de numérisation retenue tel que présenté ci-après :

Financier	Taux	Option 1 (INDOOR) 7 842, 00 € HT
Etat (DETR)	20 %	1 568, 40 €
Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale)	60 %	4 705, 20 €
Commune	20 %	1 568, 40 €
	100 %	7 842, 00 €

Dit que la dépense correspondante sera portée budget de la commune par délibération budgétaire modificative.

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	✓				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à Martin GIULY	✓				 Martin GIULY
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	✓				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	✓				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à M.L. MAIORE	✓				 Marie Laure MAIORE
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à	✓				
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	✓				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	✓				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à Jean CORONA	✓				 Jean CORONA
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	✓				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	✓				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à M.A. PERGOLA	✓				 Marie-Ange PERGOLA
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	✓				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

